

ASSEMBLÉE NATIONALE10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 2452

AMENDEMENTprésenté par
M. Juvin

ARTICLE 27 SEXDECIES

I. – À l’alinéa 2, supprimer les mots :

« régions et »

II. – En conséquence, après le même alinéa 2 insérer l’alinéa suivant :

« 1° bis Au même premier alinéa, après le mot : « régional », sont insérés les mots : « , de l’organe délibérant des collectivités régies par l’article 73 de la Constitution » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.